

BEAUTY FORUM



N°38 | 11/2019

FOCUS

Les nettoyants visage

BUSINESS

Bien s'entourer pour
en finir avec l'isolement

SPA & WELLNESS

La gestion du linge

Dossier

*Nouvelles technologies :
l'avenir de l'institut ?*

NOUVELLES TECHNOLOGIES : L'INTÉRÊT DE S'ASSURER

Depuis une dizaine d'années, on observe trois phénomènes dans les instituts et spas : un foisonnement de technologies sur l'axe épilation, anti-âge et minceur ; une offre de matériels de plus en plus performants ; et une appétence des consommateurs pour ces soins high-tech. Dans le même temps, les médecins et dermatologues ont élargi leurs activités en réalisant des soins en cabinet médical sur le même terrain que l'esthéticienne, mais avec des appareils aux fluences plus fortes et aux bénéfices plus importants. Cette compétition a engendré des conflits et beaucoup de confusion. Notre éclairage pour choisir son assurance responsabilité civile professionnelle (RC Pro) en connaissance de cause avec maître David Simhon, avocat en droit de la santé, et Régine Ferrère, présidente de la CNEP.

Qu'est-ce qu'une RC Pro ?

Le principe général de la responsabilité civile est prévu et décrit dans le Code civil. C'est une obligation légale qui impose à toute personne de réparer les dommages causés à une victime de son fait, de celui des personnes dont elle doit répondre ou des choses dont elle a la charge. « Le Code civil définit les cas qui engagent la responsabilité dans ses articles 1240 et suivants : dommages causés par son fait, donc les conséquences d'un acte, par sa négligence, par son imprudence ou par ses salariés. Tous ces cas constituent le champ d'application de la RC Pro. En effet, celle-ci peut être engagée pour les actes professionnels ayant pu causer des préjudices. Elle peut également être engagée indirectement, par le fait d'un sous-traitant par exemple », explique David Simhon.



Les risques liés à l'utilisation dans l'institut ou le spa

Dire qu'il n'y a pas de risques serait une erreur. Pour les soins high-tech de type cryo-esthétique, lumière pulsée, radiofréquence, cavitation... pratiqués aujourd'hui indifféremment en institut, spa et centre spécialisé, les risques les plus fréquents sont de légères brûlures, liées souvent à des mésusages ou au fait que le client n'a pas suivi les précautions indiquées par la praticienne avant la mise en œuvre du protocole. Les conflits engendrent fatalement l'ouverture de procédures qu'il faut supporter, ce qui est peu envisageable pour des entreprises de type PME.

Les avantages à souscrire une assurance spécifique

La RC Pro protège dans tous les cas de figure, y compris s'il y a eu une erreur. La CNEP a souhaité proposer aux professionnels de la beauté et du bien-être une assurance offrant toutes les garanties adaptées aux nouvelles technologies utilisées en institut et en spa, y compris les techniques de bronzage en cabine, la dermopigmentation, le microneedling.

En résumé, tous les nouveaux soins pour lesquels la plupart des assureurs garantissent le matériel et les accidents pouvant survenir (bris, dommages électriques...), mais pas l'acte de soin. Et c'est bien celui-ci qu'il faut garantir, car le risque le plus grave se situe dans la mise en œuvre du protocole de soins. w

Propos recueillis par
Anne-Sophie Gamelin

Plus d'information sur
www.cnep-france.fr/upb

Le saviez-vous ?

« Nos adhérents sont protégés, indique Régine Ferrère, car ils bénéficient de l'expertise de l'assureur en matière de conseil et de prise en charge, et des informations qu'ils reçoivent en qualité d'adhérents de l'UPB. Nous les invitons également à prendre garde aux courtiers qui, sous couvert de la RC Pro, leur demandent de souscrire chez eux tous leurs autres contrats, entraînant ainsi des surcoûts importants. En cas de procédure, nous les mettons en contact avec notre avocat en droit de la santé, maître David Simhon. Nous leur offrons également un tarif préférentiel par le biais de leur adhésion annuelle. Nos professions doivent gagner en compétence et en crédibilité et assurer prioritairement la sécurité du consommateur. L'arrivée du règlement européen sur les dispositifs médicaux, qui s'impose à tous les appareils présents sur le marché, va créer de nouvelles contraintes pour nos professionnels. Il est capital de préparer l'avenir et de protéger l'entreprise et ses emplois. La RC Pro est aussi un acte de bonne gestion du chef d'entreprise. »